



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset

Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC

N° 2025-098

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, et Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

David SUC représenté par Anne-Sylvie MIRMAND, Sébastien VINCENT représenté par Brigitte ROCHE et Ludovic LHOSTE représenté par Patricia GOUDARD.

Absents :

Raoul GANIVET, Corinne TARGHETTA.

Secrétaire de séance : Maëlle JOLY

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 22 |
| Nombre de membres présents :    | 17 |
| Nombre de procurations :        | 3  |
| Nombre d'absents :              | 2  |

**Objet : OPERATION FACADE – ROCHETTE Alain**

**Vu** la délibération 2024-085 en date du 4 décembre 2024 reconduisant l'opération façades pour l'année 2025 et approuvant le règlement de ladite opération ;

**Vu** la demande de subvention n° 2025-12 et la déclaration préalable DP 043162500061 accordée le 1<sup>er</sup> août 2025.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres de la commission la demande de subvention « Façades » déposée par Alain ROCHETTE propriétaire de l'immeuble cadastré section BK 0085 sis 20 rue de l'Hôtel de Ville, pour la réfection de la devanture de son commerce. Ce bâtiment est visible depuis le domaine public sur 1 façade.

Deux devis présentés :



EURL THERME FACADES d'un montant de

4 309.00 € HT,



JP FACADES d'un montant de

4 271.40 € HT dont retenu 3 947.10 € HT

Après analyse des devis transmis et au vu du devis moins-disant de 3 947.10 € retenu pour la réfection de la seule façade de son immeuble visible du domaine public. La subvention, en application du règlement de l'opération serait de 1 578.84 €.

**Vu** l'avis favorable de la commission « Finances et travaux » du 18/09/2025.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- D'approuver l'octroi d'une subvention de 1 578.84 € à Alain ROCHETTE propriétaire de l'immeuble cadastré section BK 0085 sis 20 rue de l'Hôtel de Ville, pour la réfection de la devanture de son commerce sur une seule façade de la maison visible du domaine public.
- De rappeler que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux.
- De dire que les crédits afférents à l'opération façade sont inscrits au budget général 2025 au chapitre 65.
- D'autoriser le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

